



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 - Fax. 05 45 28 60

DGA – Cohésion territoriale et appui aux communes - Culture

N° 2024 - D - 070

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MEDIATHEQUE L'ALPHA : CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « UTERO » AVEC LA COMPAGNIE « COMME DANS LES... »

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er : Est approuvé le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre la Compagnie « Comme dans les... » située 2 rue du Maine à SAINT-CESAIRE, représentée par Madame Stéphanie FRITZ et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 : Le contrat prévoit deux représentations du spectacle «Utero» le mercredi 27 mars 2024 à 10h15 et 16h30 à la médiathèque l'Alpha.

Article 3 : En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à verser à la Compagnie « Comme dans les... » sur présentation d'une facture, la somme de 2 125,60 € net de taxe détaillée comme suit :

- Spectacle : 2 000 €
- Frais de repas : 60,60 €
- Frais de transport : 65 €.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier municipal de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 18 MARS 2024
Pour le Président,
Le vice-président,

Reçu en Préfecture
le : 18 MARS 2024
Affiché ou notifié
le : 18 MARS 2024

Gérard DESAPHY